



LE MONTAGE FINANCIER D'UNE FICTION

(LONG-MÉTRAGE, SÉRIE, UNITAIRE)

FORMATIONS 2025

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

LE CEFPF

32 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

La démarche du CEFPF : un projet pédagogique à caractère professionnel et une exigence de qualité

Créé en décembre 1992, le CEFPF a été l'initiateur de stages de formation destinés à répondre aux besoins des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, souhaitant développer ou actualiser leurs connaissances en matière de production de films. Plus de 10 000 professionnels du film, intermittents du spectacle ou salariés permanents des sociétés de production et de diffusion ont, jusqu'à présent, participé à ces formations.

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

ACCUEIL PUBLIC/RENSEIGNEMENTS

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS
Tél. : 01 40 30 22 35

ADRESSE POSTALE

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS

www.cefpf.com - info@cefpf.com

SOMMAIRE GÉNÉRAL

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Le CEFPF en quelques mots | PAGES 2-3 |
| Nos engagements | PAGES 4-7 |
| L'action de formation | PAGES 8-9 |
| Public concerné et objectifs | PAGE 10 |
| Modalités de mise en œuvre | PAGE 11 |
| Contexte | PAGES 12-13 |
| Programme détaillé | PAGES 14-17 |
| Conditions générales de vente | PAGE 18 |

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Certification QUALIOP1

Le CEFPP est certifié QUALIOP1 depuis décembre 2020. A ce titre, il répond aux critères de qualité définis dans le référentiel : communication de son offre, formations adaptées aux besoins, accompagnement et suivi des apprenants, formation continue des formateurs, investissement dans l'environnement professionnel et l'innovation pédagogique, démarche d'évaluation permanente des apprenants et des dispositifs.

DES FORMATIONS DISPENSÉES PAR DES PROFESSIONNELS ... POUR DES PROFESSIONNELS

Le CEFPP fait appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPP rendent nécessaire le respect d'une « démarche qualité », fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable des candidats, une coordination pédagogique des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, la contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le suivi post-formation et l'accompagnement des stagiaires.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPP donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.

Présentation de l'action de formation

L'ensemble de cette action est supervisé par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent.

Le responsable pédagogique est le garant de l'organisation générale du stage. Il s'assure du bon déroulement de la formation et propose, le cas échéant, les actions pédagogiques correctives. Le responsable pédagogique est assisté dans son action par le formateur référent.

Ce dernier est l'interlocuteur direct des stagiaires qui peuvent se référer à lui quel que soit le problème pédagogique qu'ils rencontrent.

Il aide le responsable pédagogique à mettre en œuvre les actions pédagogiques correctives durant le stage si nécessaire. Le formateur référent peut, à la demande des stagiaires, assurer des entretiens individuels.

Évaluation pédagogique en fin de parcours :

A chaque fin de semaine :

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par le directeur pédagogique.

En fin de formation (à chaud) :

Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR LE HANDICAP !

Le CEFPF est engagé dans une démarche de diversité et d'égalité des chances. L'organisme de formation favorise l'accueil et l'accompagnement de tous ses apprenants. Un référent handicap est à votre disposition

1 personne sur 6 en France est en situation de handicap !

80% des handicaps sont invisibles !

1 personne sur 2 se retrouve confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie de manière ponctuelle ou définitive.

En tant qu'organisme de formation et Centre de Formation des Apprentis (CFA), nous prenons la responsabilité d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous.

COMMENT ? A QUI SE RENSEIGNER ?

Afin de réaliser leur formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec les apprenants en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins de chaque apprenant en situation d'handicap au regard des spécificités de son projet de formation et d'évaluer si le centre de formation est à même à recevoir l'apprenant dans de bonnes conditions.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Il est important de prendre contact avec le référent handicap du CEFPF le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements, si cela est possible.

DE L'INSCRIPTION AU CEFPF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chargé de l'inscription de l'apprenant, le référent handicap/directeur pédagogique construit avec lui son projet professionnel en prenant en compte les spécificités de son handicap. Aussi, veillant à ce que la formation se déroule au mieux, en tant qu'intermédiaire entre les formateurs et l'apprenant en situation d'handicap, le formateur référent aide le formateur à résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de la formation de l'apprenant handicapé et se rend disponible pour recevoir les apprenants en situation de handicap lorsqu'ils en ressentent le besoin.

REFERENT HANDICAP

Michael LEBLANC
michael-l@cefpf.com
01 40 30 22 25

L'ÉVEIL ÉCOLOGIQUE

Depuis 2010, Le CEFPPF soutient **Ecoprod** et sa démarche collective lancée en 2009 par des acteurs du secteur audiovisuel, visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie. En effet, le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages. Soutenus par l'ADEME et la DIRECCTE Ile-de-France, les quatre partenaires fondateurs, AUDIENS, la Commission du Film d'Île de France, France Télévisions et TF1, ont depuis 2009 été rejoints par le Pôle Media Grand Paris, le CNC, Film France et la CST.

<https://www.ecoprod.com>

ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES ET DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

Conscient que la formation, tout comme l'éducaton, joue un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités Femmes/Hommes, le CEFPPF s'engage à respecter la parité dans ses recrutements et organisation d'examens de validation de connaissances.

SIGNALER UN INCIDENT :

La référente harcèlement du CEFPPF est à votre disposition pour signaler tout incident (discrimination, harcèlement, violence sexuelle ou sexiste ...), de manière personnelle ou anonyme, et dans le respect de la confidentialité des échanges.

REFERENT HARCÈLEMENT

Corinne DANGAS
corinne-d@cefpf.com
01 40 30 22 25

NOS ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Vous accompagner dans votre reconversion

Dès votre premier entretien, le responsable pédagogique vous aide à définir votre projet professionnel et à établir une stratégie pour le réaliser.

Le coaching personnel que nous vous proposons est un accompagnement sur mesure qui permet d'apprendre à mieux évaluer ses compétences transférables et à appréhender les situations de changement liées à votre projet de reconversion.

Vous garantir un accompagnement personnalisé pendant la formation

Tout au long du cursus, le responsable pédagogique et son équipe vous prépare à intégrer le milieu professionnel.

- Des entretiens ponctuels vous permettent d'évaluer vos acquis et de préciser vos objectifs professionnels.
- Des séances de coaching collectif et individuel vous préparent à la rédaction d'un CV efficace et d'une lettre de motivation adaptée à une offre de travail.
- Des ateliers consacrés à la recherche d'un stage en entreprise.

A l'issue de la formation, le CEFPF continue si vous le souhaitez à analyser vos démarches et peut vous aider à surmonter des obstacles ainsi qu'à atteindre vos objectifs.

Vous assurer un enseignement avec des professionnels en activité

De nombreux professionnels reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel animent les cours :

- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de télé et d'organismes de diffusion,
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...),
- producteurs et distributeurs,
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...

Des experts (avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise) interviennent également pour sensibiliser les stagiaires aux questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales propres à l'entreprise de production.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

- 1 **Analyse du projet professionnel du candidat** : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.
- 2 **Étude de recevabilité de la candidature** (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.
Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.
- 3 **Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat** : envoi d'un mail
- 4 **Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur**
- 5 **Réponse envoyée par le financeur**
- 6 **Envoi de la convocation au candidat** : 10 jours avant le début du stage

Délais d'accès du traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.

En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseillé de se rapprocher du CEFPF, au moins un mois avant le début de la formation choisie

COMMENT FINANCER MA FORMATION?

Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

• En tant que demandeur.euse d'emploi

le CPF (Compte Personnel de Formation) : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié.e-s peu ou pas qualifié.e-s).

Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : vous devez demander au conseiller formation du CEFPF de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

• En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

Le PTP (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-competences.html>

Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

Vous êtes salarié.e permanent.e, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes auteur.ice ou artiste relevant des Agessa

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteur.ices, dès lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières années

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières années

Ces conditions vous permettent de bénéficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les critères de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

Vous êtes chef.fe d'entreprise non salarié.e

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Vous êtes salarié.e au sein d'une association loi 1901

Que vous soyez employeur ou salarié, les structures de statut associatif peuvent cotiser à l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes indépendant.e et/ou profession libérale

Vous devez déposer une demande auprès du FIF-PL avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Audiens - L'Aide à la formation professionnelle

Après une étude personnalisée de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caractère destabilisant de la dépense, et dans le cas d'une réponse négative des organismes de financement sollicités

(OPCO, Pôle Emploi, Conseil régional...), une aide pourra éventuellement vous être accordée par Audiens. Elle porte sur le coût pédagogique de la formation suivie.

Le financement personnel de votre formation

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPP.

Différentes modalités de paiement peuvent vous être proposées de sorte à ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPP ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualités et rembourse au prorata la formation si abandon (après réception d'un mail explicatif)

« Le producteur de l'œuvre audiovisuelle est la personne physique ou morale qui prend l'initiative et la responsabilité de la réalisation de l'œuvre. »

Article 132-23 du code de la propriété intellectuelle.

Responsable du film qu'il produit du point de vue juridique comme du point de vue financier, le producteur est responsable du garanti de bonne fin (c'est à dire que le film soit terminé dans les temps sans dépassement de budget) vis à vis de tous les investisseurs.

Financer un film en France repose sur quatre protagonistes : le producteur délégué, les coproducteurs, le ou les distributeurs, le ou les diffuseurs (français et étrangers). A cela s'ajoutent les différentes formes de soutien apportées par les financements publics (CNC, région, territoires) et les apports des financements privés (Soficas, crédit d'impôt, les banques).

Ce programme a deux axes pédagogiques :

- comprendre les différentes responsabilités financières du producteur lors du financement d'un projet cinématographique ou audiovisuel.
- Connaître les principaux guichets de financement (publics ou privés) qu'un producteur peut solliciter lors du montage financier d'un projet cinématographique ou audiovisuel.

Cette formation a pour intérêt d'être dispensé par des professionnels en activité et d'être pratique (exemple de plans de financements – cas pratiques de dossiers de demande d'aide).

PUBLIC CONCERNÉ ET OBJECTIFS

PUBLIC CONCERNÉ

Profil professionnel des stagiaires

Assistants de production, techniciens de plateau ayant une expérience de production et souhaitant collaborer à la gestion et au développement de projets pour des sociétés de production cinéma.

Pré-requis, expérience professionnelle

Niveau Bac+2 minimum, de préférence dans le domaine juridique, économique et comptable, ou expérience professionnelle évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPF sur présentation d'un curriculum vitæ.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectif principal

A l'issue de la semaine, les apprenants auront connaissance de la palette de financements disponibles à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Objectifs détaillés

- Connaître les responsabilités d'un producteur délégué et d'un distributeur et leur rôle respectif dans le financement d'un projet cinématographique ou audiovisuel.
- Estimer le potentiel d'un projet et envisager les dispositifs de financement adaptés (production et/ou coproduction)
- Établir le plan de financement d'une production française ou coproduite avec un pays étranger.
- Etablir des dossiers de demande d'aide selon le couloir de financement sollicité.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

| | |
|-----------------------------|---|
| Durée totale : | 48 heures, soit 6 jours |
| Durée hebdomadaire : | 40 heures : 9h30-13h30 - 14h30-18h30 |
| Effectif maximum: | 16 personnes |
| Lieu de formation : | CEFPF - 19, rue de la Justice - 75020 Paris |
| Contact : | Tél : 01 40 30 22 35 |
| Date des sessions : | Du 06/10/2025 au 14/10/2025 |
| Prix : | 2 240 € HT |

FORMATEURS

| | |
|-------------------------------|--|
| Directeur pédagogique: | Michael LEBLANC |
| Intervenants : | Experts qualifiés et professionnels reconnus dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma (voir liste jointe) |

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

| | |
|--|---|
| Méthode pédagogique : | Les stagiaires commencent par rencontrer des professionnels du secteur venus aborder des points techniques et réglementaires des financements pour ensuite les deux derniers jours rencontrer des producteurs spécialisés dans des schémas de production spécifiques |
| Supports fournis aux stagiaires : | <ul style="list-style-type: none">- Dossier documentation propre à chaque intervenant.- Vademecum de la production (adresses et mails des contacts des institutions...)- Exemples de plans de financement et de dossiers d'aide production- Une plateforme pédagogique en libre accès dès le début de la formation et permet aux stagiaires de préparer leurs questions pour les intervenants concernés lors des cours en mode présentiel. |
| Nombre de stagiaires par poste de travail : | Un poste de travail Macintosh par personne. |
| Modalités d'évaluation : | - Bilan hebdomadaire sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation remis aux stagiaires et analysés par le coordinateur pédagogique. |

Le CEFPF peut accueillir toute personne en situation de handicap.

PROGRAMME DÉTAILLÉ



1ère journée :

Présentation de la formation et rappel des objectifs

Répartition des rôles : Producteur – Distributeur – Diffuseurs

Le producteur de film

Objectif :

- Compréhension du rôle du producteur et de ses différentes responsabilités tout au long de la chaîne de fabrication d'un film.

Contenu :

- Les principes de gestion d'une société de production.
- Mise en place de « la chaîne » de production et développement des projets. Les différentes étapes de production d'un projet de long métrage
- Cheminement du financement d'un film

La distribution en salle

Objectif :

- Connaissance des obligations contractuelles de sortie des films français sur le territoire français.

Contenu :

- Le rôle du distributeur et l'analyse du marché
- La stratégie de sortie
- La négociation du contrat de distribution :
- Le minimum garanti et les frais d'édition
- Les interlocuteurs du distributeur : les exploitants
- La remontée et la répartition des recettes salles
- La rémunération du distributeur

2ème journée :

La réglementation financière

Objectif :

- Connaître les enjeux de la production et analyse de risques financiers

Contenu :

- La trésorerie
- Les banques et les établissements de crédit
- Le rôle de l'IFCIC

Le système français d'encadrement/ agrément

Objectif :

Comprendre l'organisation du modèle français

Contenu : Le rôle du CNC

La TSA

Le fond de soutien,

L'agrément

La structure de financement d'un film

3ème journée :

Le crédit d'impôt et la stratégie de levée de fonds.

Objectif :

- Comprendre et analyser les mécanismes du crédit d'impôt aux plans juridique, financier, comptable et fiscal.

Contenu :

- Rappel des règles comptables et fiscales du financement de l'œuvre
- Conditions de réalisation des œuvres cinématographiques visant l'accès au crédit d'impôt
- Avantages et inconvénients

LES FINANCEMENTS PUBLICS (Français et Européens)

LES REGIONS (exemple de la région Ile de France)

Objectif :

- Connaissance des aides régionales et des différents types de soutiens régionaux

Contenu :

Historique des politiques territoriales en matière cinématographique :
La notion d'aide (régions, départements, villes)
Les relations entre le CNC et les régions

Les différents types d'aides régionales :

- Subventions
- Aides remboursables
- Cas particulier Rhône Alpes cinéma • (l'accueil des tournages en région),
- La Commission Nationale du Film France

Exercice : Etude d'un dossier de candidature à une subvention régionale

4ème journée :

Les dispositifs d'aides européennes (exemple de Media Europe Creative)

Objectif :

- Analyse du marché européen et de son évolution.
- Identification des acteurs institutionnels en Europe qui favorisent et régulent l'activité économique du secteur.

Contenu :

- Panorama des soutiens publics aux productions cinématographiques et audiovisuelles :
- Les aides au développement de projet : Le programme Media
- les actions du plan Media
- les critères de sélection des projets
- Les aides à la production : Eurimage
- le rôle d'Eurimage

Exercice : Etude d'un dossier de candidature

LES FINANCEMENTS PRIVÉS

Les SOFICA

Objectif :

Connaissance des modalités de création des SOFICA et leur réglementation.
Identification des conditions d'intervention des SOFICA dans le financement d'un film

Contenu :

L'historique de leur développement et de leur rôle depuis leur création

- Les agréments
- Présentation des sociétés actuellement en activité
- Le cadre légal actuel des obligations de remboursement
- Les différentes stratégies d'investissement et d'intervention
- Les SOFICA adossées aux groupes audiovisuels, les SOFICA non adossées

EXEMPLE DE MONTAGES FINANCIERS

5ème journée :

Produire un film français

Objectif :

- Application pratiques des notions abordées avec les intervenantes de la région et du CNC

Contenu :

- Quel projet pour quels financements
- Les montages financiers avec le CNC et les régions et le CNC

Exercice : Elaboration d'un Plan de financement

Produire un film unitaire (ou une série) pour une chaîne de télévision ou une plateforme

Objectif :

- Connaissance des mécanismes pour produire avec une chaîne ou une plateforme

Contenu :

- Les modalités d'intervention des chaînes dans les coproductions et dans l'achat des droits de diffusion
- La réglementation fixant les obligations de diffusion en matière d'investissement
- La politique d'achat des chaînes
- La finalisation du plan de financement
- La complexité de produire avec Netflix ou autre plateforme

Exercice : Elaboration d'un Plan de financement

6ème journée :

Coproduire un long métrage avec l'Europe

Objectif :

- Aperçu de la réglementation pour production avec un partenaire européen.

Contenu :

- La recherche des partenaires internationaux pour le montage financier d'un film.
- Etude de la réglementation entre pays
- Les conventions négociées entre pays
- Les accords bilatéraux et les règles spécifiques
- La réciprocité des charges et des bénéfices entre pays coproducteurs
- La recherche de financements auprès de coproductions étrangères

Exercice : Elaboration d'un Plan de financement

Bilan de la formation



C.G.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPP doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPP et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPP et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage.

Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPP. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

V . GARANTIES

Le CEFPP ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPP se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.

